

Comité des normes de l'OMPI (CWS)

Onzième session
Genève, 4 – 8 décembre 2023

RAPPORT DE L'ÉQUIPE D'EXPERTS CHARGÉE DE LA SITUATION JURIDIQUE (TACHE N° 47)

Document établi par le responsable de l'Équipe d'experts chargée de la situation juridique

RESUME

1. L'Équipe d'experts chargée de la situation juridique est responsable de l'élaboration et des révisions des normes ST.27, ST.61 et ST.87 de l'OMPI relatives à l'échange de données sur la situation juridique. Depuis la dernière session du Comité des normes de l'OMPI (CWS), l'Équipe d'experts chargée de la situation juridique a notamment collaboré avec l'Équipe d'experts chargés de la norme XML4IP en vue de produire des schémas XML permettant de saisir des données sur la situation juridique des marques.

CONTEXTE

2. À sa troisième session, tenue en 2013, le CWS a créé la tâche n° 47 : *“Élaborer une proposition relative à l'établissement d'une nouvelle norme de l'OMPI concernant l'échange de données sur la situation juridique des brevets par les offices de propriété industrielle. Une fois cette tâche achevée, la proposition correspondante devrait être étendue aux marques et aux dessins et modèles industriels”*. Le CWS a également établi l'Équipe d'experts chargée de la situation juridique et a désigné le Bureau international comme responsable (voir les paragraphes 50 et 54 du document CWS/3/14).

3. À sa cinquième session, tenue en 2017, le CWS a adopté la norme ST.27 de l'OMPI intitulée *“Recommandation concernant l'échange de données sur la situation juridique des brevets”* (voir les paragraphes 50 et 51 du document CWS/5/22). À sa sixième session, tenue en 2018, il a adopté la norme ST.87 de l'OMPI intitulée *“Recommandation concernant l'échange de données sur la situation juridique des dessins et modèles industriels”* (voir les paragraphes 102 et 105 du document CWS/6/34).

4. À sa huitième session, tenue en 2020, le CWS a adopté la norme ST.61 de l'OMPI intitulée "Recommandation concernant l'échange de données sur la situation juridique des marques" (voir les paragraphes 26 et 28 du document CWS/8/24). À cette même session, il a créé la tâche n° 47, dont la description actualisée se présente ainsi :

"Procéder aux révisions et mises à jour nécessaires des normes ST.27, ST.87 et ST.61 de l'OMPI; établir des documents d'appui pour faciliter l'utilisation de ces normes dans la communauté de la propriété intellectuelle; analyser la possibilité de fusionner les trois normes ST.27, ST.87 et ST.61; et soutenir l'Équipe d'experts chargée de la norme XML4IP dans l'élaboration des composantes du schéma XML pour les données relatives à la situation juridique."

(voir les paragraphes 114 et 117 du document CWS/8/24).

5. À sa neuvième session, tenue en 2021, le CWS a pris note des progrès accomplis par l'Équipe d'experts chargée de la situation juridique concernant l'analyse de la possibilité de fusion des normes ST.27, ST.87 et ST.61 de l'OMPI relatives à la situation juridique et a prié l'équipe d'experts de déterminer s'il convenait de poursuivre les travaux sur ce point ainsi que de formuler une recommandation à cet égard à la dixième session, notamment concernant les avancées réalisées dans le cadre de la tâche n° 47, le cas échéant. Le CWS a approuvé une révision de la norme ST.27 pour ce qui concerne les indicateurs d'événements. Il a également prié l'Équipe d'experts chargée de la situation juridique d'examiner comment adapter les "indicateurs d'événements" et les "indicateurs de procédure" dans le cas des normes ST.61 et ST.87, et de lui soumettre une proposition pour examen à sa dixième session (voir les paragraphes 45 et 53 du document CWS/9/25).

6. À sa dixième session, tenue en 2022, le CWS a pris note de la suggestion de l'Équipe d'experts chargée de la situation juridique de suspendre les travaux de fusion et a approuvé la révision qui en découle de la tâche n° 47, dont la description actualisée se présente désormais comme suit :

"Procéder aux révisions et mises à jour nécessaires des normes ST.27, ST.87 et ST.61 de l'OMPI; établir des documents d'appui pour faciliter l'utilisation de ces normes dans la communauté de la propriété intellectuelle; et soutenir l'Équipe d'experts chargée de la norme XML4IP dans l'élaboration des composantes du schéma XML pour les données relatives à la situation juridique."

(voir les paragraphes 75 et 76 du document CWS/10/22.)

PROGRES REALISES CONCERNANT LA TACHE N° 47

Objectifs

7. Dans le cadre de la tâche n° 47, qui a été révisée à la dixième session du CWS, l'Équipe d'experts chargée de la situation juridique a indiqué que ses objectifs étaient les suivants :

- améliorer les normes ST.27, ST.87 et ST.61 de l'OMPI, le cas échéant;
- encourager les offices de propriété industrielle à mettre en œuvre les normes ST.27, ST.61 et ST.87 de l'OMPI et les soutenir dans cette entreprise;
- tenir à jour les tables de correspondance entre les événements des offices de propriété industrielle relatifs à la situation juridique et les événements visés par les normes ST.27, ST.61 et ST.87, tables qui sont publiées dans le Manuel de l'OMPI à l'adresse suivante : https://www.wipo.int/standards/fr/part_07.html;

- collaborer avec l'Équipe d'experts chargée de la norme XML4IP pour l'élaboration des schémas XML permettant de saisir des données sur la situation juridique des marques et des dessins et modèles industriels;
- assurer un suivi des besoins des offices de propriété industrielle en matière d'ajouts d'"indicateurs d'événements" aux normes ST.27, ST.61 et ST.87; et
- examiner les propositions en suspens au sein de l'équipe d'experts pour les révisions des événements et des catégories figurant dans la norme ST.27.

Actions pertinentes pour l'année 2023

8. En 2023, l'Équipe d'experts chargée de la situation juridique devrait :

- poursuivre les débats sur la révision de la norme ST.27 de l'OMPI, notamment la possibilité de mettre en place de nouveaux événements et l'éventuelle reclassification d'événements;
- organiser une formation sur les normes relatives à la situation juridique à la demande et en fonction des ressources disponibles;
- partager les données d'expérience ou les plans en matière de mise en œuvre entre les offices de propriété industrielle membres des équipes d'experts;
- encourager les offices de propriété industrielle à mettre à jour leurs tables de correspondance des normes ST.27, ST.61 et ST.87;
- établir une ou plusieurs propositions pour la révision des normes ST.27, ST.61 et ST.87 le cas échéant; et
- collaborer avec l'Équipe d'experts chargée de la norme XML4IP pour élaborer les composantes du schéma XML permettant de saisir des données sur la situation juridique en particulier :
 - en participant à des réunions conjointes de l'équipe d'experts avec l'Équipe d'experts chargée de la norme XML4IP; et
 - en nommant des experts en entreprises ou juridiques représentant les offices et en coordonnant leurs observations en ce qui concerne les données supplémentaires nécessaires, définies dans la norme ST.61 et ST.87.

Défis potentiels et dépendances

9. L'équipe d'experts a recensé plusieurs défis ou dépendances qui auront une incidence sur sa capacité à mener ces travaux :

- une participation et une contribution actives des offices de propriété industrielle qui sont membres des équipes d'experts respectives;
- des études de cas et une priorité de la mise en œuvre par les offices de propriété industrielle des normes de l'OMPI relatives à la situation juridique;
- le manque de personnel au sein de l'équipe du Secrétariat qui dirige ces débats;
- le partage des données d'expérience et des défis concernant la mise en œuvre de ces normes entre les offices de propriété industrielle;

- la mise à disposition de schémas XML permettant de saisir des données sur la situation juridique des marques et des dessins et modèles industriels en temps opportun, à l'appui de la mise en œuvre des normes ST.61 et ST.87;
- la nécessité d'une collaboration étroite avec l'Équipe d'experts chargée de la norme XML4IP; et
- l'implication des utilisateurs de données relatives à la situation juridique, y compris des observateurs officiels du CWS, dans la mise en œuvre et le processus de révision de ces normes.

Évolution de la situation

10. Les Équipes d'experts chargées de la situation juridique et de la norme XML4IP se sont réunies en avril et en juillet 2023 et ont principalement examiné les points suivants :

- l'élaboration des composantes du schéma XML permettant de saisir des événements relatifs à la situation juridique des marques et des dessins et modèles industriels;
- le partage des plans de mise en œuvre des normes ST.27, ST.61 et ST.87 et le soutien de leur mise en œuvre; et
- la hiérarchisation des travaux menés en collaboration entre les deux équipes d'experts.

11. Les deux équipes d'experts ont pris note de la nécessité de disposer des composantes du schéma XML pour appuyer la mise en œuvre des normes ST.27, ST.61 et ST.87, à l'instar des composantes `PatentLegalStatus` qui ont été ajoutées à la norme ST.96 de l'OMPI dans sa version 4.0. Plusieurs offices de propriété industrielle ont informé le Bureau international qu'ils envisageaient de mettre en œuvre les deux normes. En raison des ressources limitées, les deux équipes d'experts sont convenues de se concentrer sur l'élaboration des composantes du schéma XML pour les marques, sur la base, en premier lieu, de la norme St.61 de l'OMPI, et, surtout de la révision de l'annexe II de la norme ST.61 de l'OMPI intitulée "Données supplémentaires relatives aux événements".

12. Les membres des deux équipes d'experts sont invités à désigner leurs experts en entreprises ou juridiques aux fins de l'examen et de la mise à jour de l'annexe II de la norme ST.61, le cas échéant. Plusieurs offices ont nommé leurs experts et proposé de mettre à jour l'annexe II en s'appuyant sur leurs pratiques. Après plusieurs séries de discussions, l'Équipe d'experts chargée de la situation juridique a présenté une proposition de révision de l'annexe II de la norme ST.61 pour examen à la présente session du CWS (voir le document CWS/11/9). L'Équipe d'experts chargée de la norme XML4IP a ensuite utilisé ces observations pour poursuivre l'élaboration des composantes du schéma XML pour les données relatives à la situation juridique des marques.

13. Plusieurs offices de propriété industrielle ont informé le Bureau international qu'ils avaient commencé à établir des correspondances entre leurs événements nationaux et les événements visés dans la norme ST.61 ou ST.87.

14. L'Équipe d'experts chargée de la situation juridique n'a pas effectué d'avancée sur les autres actions prévues indiquées ci-dessus.

PROGRAMME DE TRAVAIL

15. L'Équipe d'experts chargée de la situation juridique poursuivra sa collaboration avec l'Équipe d'experts chargée de la norme XML4IP afin d'élaborer les composantes XML pour les événements relatifs au statut juridique des marques et des dessins et modèles sur la base des normes ST.61 et ST.87, respectivement.

16. L'Équipe d'experts chargée de la situation juridique encourage les offices de propriété industrielle à communiquer ou à actualiser leurs tables de correspondance publiées dans le Manuel de l'OMPI à l'adresse suivante : https://www.wipo.int/standards/fr/part_07.html#p7.13. L'équipe d'experts poursuivra ses travaux et les autres actions prévues mentionnées précédemment.

17. Le CWS est invité à prendre note du contenu du présent document.

[Fin du document]